

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENs**

Convocation
du 29/01/2026

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 07

Absents : ----- 06
Pouvoirs : ----- 00
Votants : ----- 07

VOTE

Pour : ----- 07
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

**Ressources
Humaines**

**Délibération
N°2026-03**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le :

9 FEV. 2026

Reçue en Préfecture
Le :

9 FEV. 2026

Publié sur le site de la
commune
Le :

9 FEV. 2026

Le Maire Gil THOMAS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENs**

SEANCE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2026 à 19H30

L'an deux mille vingt-six le trois février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENs dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie /PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : DECOMBARD Coralie/ CHATEAU Baptiste / LEYDIER Serge / SANDRAL Linda / MASSON Thibault / NOEL Ruta

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Thierry PROFFIT

OBJET : Modification du temps de travail de l'emploi d'adjoint du patrimoine

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de l'adjoint du patrimoine à temps non complet (27/35e) afin de répondre davantage aux besoins du service et de l'agent.

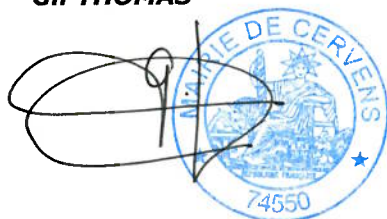
Monsieur le Maire propose, à la demande de l'agent, de modifier le temps de travail du poste de 27/35e à 25/35e.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité

- ⇒ DECIDE de porter, à compter du 1^{er} mars 2026, de 27/35^e à 25/35^e le temps hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint du patrimoine.
- ⇒ DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- ⇒ VALIDE la modification du tableau des effectifs ci-joint au 1^{er} mars 2026

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thierry PROFFIT

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le 09/02/2026
ID : 074-217400530-20260204-D2026_03-DE

S²LOW